

## Cette laïcité qui n'est pas celle qu'on croit

Alain Roy

Number 72, Spring 2018

La querelle de la laïcité

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/88210ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

L'Inconvénient

ISSN

1492-1197 (print)

2369-2359 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Roy, A. (2018). Cette laïcité qui n'est pas celle qu'on croit. *L'Inconvénient*, (72), 5-5.

## Cette laïcité qui n'est pas celle qu'on croit

On l'a souvent dit : il n'existe pas de modèle de laïcité unique. Chaque pays a son modèle, avec ses particularités découlant de son histoire, de ses mœurs, de ses traditions. Au Québec, territoire politiquement disputé, s'affrontent des conceptions française et anglo-saxonne, dans un dialogue de sourds qui finit par tourner à vide. Le débat s'enlise dans la confusion, alors que les mots, les concepts signifient une chose et son contraire. Des partisans de la laïcité cherchent à se débarrasser d'elle pendant que des défenseurs des libertés individuelles justifient des pratiques contraires à ces libertés. Pas étonnant si les citoyens n'arrivent plus à s'y retrouver. Essayons de jeter un peu de lumière sur cette foire d'empoigne.

\*

Premier motif de confusion : l'incompréhension courante qui entoure le concept de *laïcité*. Bien des gens confondent en effet la laïcité avec la *sécularisation*, c'est-à-dire avec un déclin ou une perte d'influence de la religion dans la société. Ils tiennent pour acquis qu'une société laïque équivaldrait à une société « moins religieuse », une société où toute manifestation du religieux serait évacuée de l'espace public pour être reléguée dans les marges de l'espace privé. Or il n'en est rien, pour la simple et bonne raison que la laïcité ne désigne pas un processus d'effacement du religieux, mais un mode de *cohabitation* de l'État et des religions. À une époque où les pouvoirs religieux étaient en mesure de s'immiscer dans les affaires de l'État et où il s'agissait de les en écarter, la laïcité a coïncidé effectivement avec un recul du religieux ; mais maintenant que cela a été accompli et que l'autonomie de l'État face aux religions semble assurée dans les démocraties occidentales, il faut bien voir que la laïcité fonctionne *en sens inverse*, puisque c'est au nom des principes mêmes de la laïcité – neutralité de l'État à l'égard des confessions religieuses ; séparation entre l'État et l'Église – que des groupes religieux cherchent aujourd'hui à assurer leur indépendance, et même leur épanouissement face à des interventions de l'État qui les viseraient. Autrement dit, il importe de distinguer la laïcité de *l'effet sécularisant* qu'elle a produit de façon transitoire à une époque révolue.

Illustrons cela par un exemple simple : si l'Église catholique peut continuer de refuser aux femmes l'accès à la prêtrise, alors que cette pratique serait jugée discriminatoire pour toute autre forme d'organisation civile, c'est *grâce à la laïcité*. C'est par le fait de la laïcité, qui instaure la séparation de l'État et de l'Église, que l'État ne peut imposer l'application d'un principe d'égalité dans le fonctionnement interne des Églises. Comme on le voit, la laïcité sert la cause des groupes religieux en leur permettant d'instaurer des espaces parallèles qui échappent au champ d'application des chartes.

Ce n'est donc pas un hasard si ces groupes se rallient volontiers aux régimes de laïcité avec lesquels convergent leurs intérêts. Contrairement à une opinion répandue, les groupes religieux sont parfaitement d'accord avec les principes de la laïcité ! On peut en conclure que ce que souhaitent au fond les « laïcistes », ce n'est peut-être pas tant un « surcroît de laïcité » que l'assujettissement des Églises aux règles de l'État, c'est-à-dire aux chartes des droits et libertés qui dictent la conduite de toutes les organisations civiles. Ce qui revient concrètement à écarter le principe de séparation, et ce, dans un contexte où l'État se trouve en position de force pour soumettre les organisations religieuses à ses lois et chartes. Ce qui ferait le réel bonheur des laïcistes, c'est la fin d'une laïcité dont s'accommodent fort bien les Églises.

\*

Les principaux détracteurs des laïcistes sont les penseurs libéraux, dont les valeurs et principes rejoignent en gros ceux de leurs adversaires, mais qui se braquent contre eux à cause de leur aversion pour toute forme d'interventionnisme étatique. Pour la *liberal thought* ou du moins sa frange la plus exaltée, les libertés individuelles constituent l'alpha et l'oméga de toute discussion sur les rapports entre l'État et les religions. Aussi, les principes fondateurs de la laïcité lui conviennent à merveille, puisqu'ils mettent les individus à l'abri des ingérences non souhaitables de l'État. Évidemment, nul ne souhaite vivre sous une dictature qui lui imposerait les contenus de sa conscience ou de ses croyances ; mais comme s'ils étaient mus par une sorte de *méfiance sélective*, les penseurs libéraux s'inquiètent systématiquement des empiètements de l'État sur les droits individuels, comme si les empiètements des religions sur ces mêmes droits ne méritaient pas qu'on s'y intéresse, en raison de la liberté de conscience et de croyance des individus. C'est ainsi que des penseurs libéraux peuvent en arriver à défendre « le droit individuel des femmes à porter la burqa ou le niqab », pour la raison que certaines d'entre elles en auraient exprimé le désir.

Cet exemple illustre les limites du libéralisme qui, sous ses formes les plus rigides et militantes, semble incapable d'appréhender des phénomènes psychologiques et sociaux tels que ceux de l'endoctrinement et de l'aliénation qui sont pourtant bien réels et concernent les organisations religieuses tout autant que des mouvements politiques. Tout se passe comme si ces penseurs libéraux confondaient leur idéal d'une conscience libre avec l'état réel des consciences humaines. À force de défendre la liberté de conscience des individus face aux ingérences de l'État, ce libéralisme en vient à se persuader que les individus exercent *de facto* cette liberté ; et donc que ce que tout individu croit et pense est le fruit d'une conscience libre et éclairée ; et qu'aucune autre conscience que la sienne propre n'est alors autorisée à statuer sur ses contenus. En raison de cette conception monadique de la conscience, les penseurs libéraux ne comprennent pas, ou feignent de ne pas comprendre, qu'une personne religieusement endoctrinée pourrait ne pas savoir ce qu'elle dit. Parce que les affole le vertige qu'entraîne l'idée que nos pensées pourraient *ne pas nous appartenir*, les penseurs libéraux se font paradoxalement les avocats d'orthodoxies rétrogrades et d'obscurantismes sectaires. Ce que les libéraux combattent avec acharnement du côté de l'État, ils le tolèrent sans état d'âme du côté des groupes religieux.

\*

À la lumière de ce qui précède, on voit bien que la « laïcité » ne constitue pas une solution en soi, qu'il s'agit d'un arrangement institutionnel minimal visant à faire cohabiter pacifiquement des visions divergentes. Cela étant dit, il y a lieu de se demander si nos sociétés ne devront pas, un jour ou l'autre, résoudre la contradiction qui les amène à se doter de chartes des droits et libertés prétendument fondamentaux, mais pour en limiter l'application aux organisations non religieuses. Cette incohérence ne mine-t-elle pas le fondement de nos sociétés ? L'espèce d'embourbement exaspérant dans lequel nous nous trouvons ne vient-il pas du fait que la laïcité elle-même pose problème ?

Alain Roy